



**Votre interlocuteur**

Emilie LOPEZ

☎ 04 74 61 99 84

elopez@Onet.fr

120 allée de Pierre blanche

Plaine de l'Ain

01150 SAINT VULBAS

LIP INTERIM

Madame MEGANE RZECZYNSKI

69 RUE JEAN ZAY

1ER ETAGE PORTE C

69800 – SAINT PRIEST

A SAINT VULBAS, le 24/03/2026

Madame,

Veillez trouver ci-joint deux exemplaires de la convention pour la formation Initial Radioprotection de niveau 2 (RP2) - Option RN à laquelle sont inscrites les personnes suivantes :

CEDRIC COEZ

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner au plus vite un exemplaire daté et signé, accompagné du cachet de votre entreprise, afin d'engager les démarches nécessaires au déroulement de cette formation, et ce à l'adresse ci-dessus.

Conservez le deuxième exemplaire de cette convention qui pourra vous être demandé par votre organisme paritaire collecteur agréé ou votre fonds d'assurance formation en vue d'une éventuelle prise en charge.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ONET TECHNOLOGIES TI

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail  
Session n° 26145333MK

Entre les soussignés,

Nom et adresse du client <i>Dénoté ci-après le « Client »</i>	Nom et adresse de l'organisme de formation <i>Dénoté ci-après le « ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation »</i>
LIP INTERIM 69 RUE JEAN ZAY 69800 - SAINT PRIEST	ONET TECHNOLOGIES TI Formation ZA La Plaine des Vaux – 6A Impasse Pierre Latécoère 37500 Chinon
Code NAF :	Code NAF : 85.59A
SIRET :	Siret n° 38803510700290
	Déclaration d'Activité enregistrée sous le n° 24130153537 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, ONET TECHNOLOGIES TI adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com).

## Article 1 - Objet de la Convention

En exécution de la présente convention, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation :	Initial Radioprotection de niveau 2 (RP2) - Option RN
Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :	
Date de la session :	du 31/03/2026 au 03/04/2026
Durée :	4.00 jour(s), 28:00 heures
Lieu de la formation :	ST VULBAS (Ain)
Programme et méthodes :	voir fiche descriptive en annexe
Format de réalisation :	Présentiel

## Article 2 – Effectif formé

ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

CEDRIC COEZ

### Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera de :

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT	Taux de TVA
Tarif	Forfait/Pers.	853,00 €	1.00	853,00 €	20 %
Coût total HT		<b>853,00 €</b>			
Montant Total TVA		<b>170,60 €</b>			
<b>Coût total TTC</b>		1 023,60 €			

### Article 4 – Modalités de règlement

Les factures seront établies à l'issue de la formation par l'organisme de formation ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation, accompagnées des feuilles d'émargement dûment signées par les stagiaires (signature le matin et signature l'après-midi) et le formateur ainsi que tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement de la prestation à l'OPCO, LIP INTERIM transmet à ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation le numéro et l'avis d'accord de prise en charge avant le début de la prestation.

Dans le cas où l'OPCO ne prendrait pas en charge le montant, ou que l'accord de prise en charge ne nous serait pas adressé avant le début de l'action, les montants dus et les frais associés, seront intégralement facturés à LIP INTERIM.

Les modalités de règlement sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les conditions retenues sont expressément mentionnées dans le contrat ou le bon de commande, et s'imposent aux deux parties dès lors qu'elles ont été acceptées.

### Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans l'article 1, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action.

Les conditions d'annulation sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties


Dans tous les cas, les modalités retenues sont indiquées dans le contrat ou la commande et s'imposent aux deux parties dès leur acceptation.

### Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'Article 1.

Fait en double exemplaire, à SAINT VULBAS, le 24 mars 2026.

Pour le client	Pour ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation
Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité Date – Cachet – signature	José SEQUEIRA - Responsable Formation
	 <p>ONET TECHNOLOGIES TI Centre de Formation 120 Allée de Pierre Blanche Plaine De L'Ain 01150 SAINT VULBAS Etablissement secondaire inscrit au RCS de Tours SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A TEL. : 04 74 61 99 79</p>

Un exemplaire de cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise est à nous adresser par courrier à l'adresse suivante :

**120 allée de Pierre blanche – Plaine de l'Ain – 01150 SAINT VULBAS**

*Centre de Formation*

**Durée**

4.00 jour(s)  
28:00 heures

**Public**

La formation s'adresse à tout chargé de travaux travaillant en Zone Contrôlée sur une INB EDF et devant renouveler son habilitation RP2

**Objectifs de la formation**

Permettre aux chargés de travaux d'encadrer ou de réaliser une intervention, seul ou en équipe en Zone Contrôlée sur un CNPE d'EDF. Cette formation donne le niveau de connaissance permettant la délivrance de l'habilitation RP2.

**Programme**

- Les concepts de base de la RP sur une INB
- L'organisation radioprotection sur INB
- Lien entre les risques radiologiques, modes d'exposition et parades associées
- Le comportement, les procédures et consignes à faire respecter, y compris en zone orange et rouge
- L'explication des principes de la démarche ALARA et de la propreté radiologique à son équipe
- Le suivi dosimétrique d'un chantier
- Les conséquences du risque radiologique
- Les règles d'installation, de maintien et de repli d'un chantier en zone contrôlée
- Les principaux matériels de radioprotection
- Les règles de bases concernant les déchets et les effluents radioactifs
- La conduite à tenir en cas de situation radiologique dégradée
- La mise en situation sur chantier-école portant sur l'ensemble des domaines précités

**Méthodes et supports**

- Progression pédagogique par objectifs
- Méthode participative
- Alternance de séquences théoriques et d'exercices pratiques
- Chantier-école conforme au cahier des charges CEFRI

**Prérequis**

1. Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
2. Être en possession d'un certificat RP Niveau 1 datant de moins de 3 ans
3. Être en possession d'un certificat SCN Niveau 2 datant de moins de 4 ans
4. Être en possession d'un certificat CSQ datant de moins de 4 ans

**Modalités d'évaluation**

Validation des Acquis Théoriques (VAT) par QCM de 40 questions.  
Validation des Acquis en Situation (VAS) selon 11 critères.

**Critères de réussite**

Le certificat RP2 est délivré :

- si le stagiaire obtient une note  $\geq$  à 15/20 à la VAT  
Pour une note  $\geq$  8/20 et  $<$  15/20, le stagiaire se verra proposer une nouvelle VAT.
- si note  $\geq$  14/20 (2 critères sensibles acquis sur 3) à la VAS